
ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 25 novembre 2017

RAPPORT D'ORIENTATION

Les différents axes que nous allons mettre en œuvre démontrent notre volonté de nous développer en nous adaptant au marché. La finalité étant d'être performant et réactif.

AXE 1 : LES INSTANCES

- Identifier des référents parmi les élus au conseil d'administration. Ces référents sont sollicités en fonction des besoins directement avec information au Président. Ils peuvent mettre en place des commissions spécialisées ou s'appuyer sur l'avis d'experts.
 - Référent sécurité (commission de sécurité, vérifications périodiques, formation des personnels, document unique, rapports de vérification des installations)
 - Référent travaux et maintenance des sites.
 - Référent finances et gestion (ressources humaines, économat)
 - Référent communication et promotion de l'association
- Associer les salariées de Hayange à titre consultatif aux instances de l'association (bureau et conseil d'administration)
- Soigner les relations avec les partenaires principaux et plus particulièrement les communes d'implantation des sites.
- Privilégier les rencontres du type « séminaire » en se rendant sur les sites.

AXE 2 : L'ORGANISATION, LES RESSOURCES HUMAINES ET LES FINANCES

- Confirmer l'organisation hiérarchique validée par le Conseil d'administration.
- Appliquer les règles prudentielles en matière de recettes et dépenses.
- Entamer une analyse pour répondre à la problématique de la fiscalisation (sectoriser ou filialiser.)
- Renforcer et améliorer l'efficacité du dispositif informatique (serveur, site internet, réservations, facturation, gestion commerciale, suivi des contacts, etc...)
- Arrêter les critères d'un plan de performance qui auront pour objet de mesurer en fonction du degré d'atteinte la perception de la performance sur les sites et au siège (la gestion, la capacité à lever des fonds, la qualité des prestations fournies, le management des ressources humaines, la gouvernance du conseil d'administration, les relations publiques, la collaboration, le travail avec les bénévoles, etc.)

SAISONNIERS

- S'appuyer sur les responsables permanents des deux sites pour effectuer le recrutement du personnel et chercher à fidéliser le personnel saisonnier. Il faut privilégier les personnels locaux.

PERMANENTS

- Stabiliser le poste de cuisinier par un CDI afin de le rendre disponible pour les deux sites.
- Assurer l'évaluation annuelle et professionnelle des personnels permanents.
- Compte tenu de l'augmentation du nombre de personnels éligibles à la prime de performance il conviendra d'en redéfinir les contours et les modalités d'attribution.

AXE 3 : LE PATRIMOINE

POUR LES DEUX SITES

- Renforcement de la qualité globale dans son ensemble : qualité des espaces, des aménagements et des services apportés.
- Encourager et valoriser l'action des bénévoles dans la réalisation de chantiers de maintenance.

COURCHEVEL

- Elaboration d'un programme triennal de travaux et de remplacement des matériels.

SAINT HILAIRE

- Poursuite du programme d'aménagement du site avec les travaux d'accessibilité, la réhabilitation des bâtiments existants, la construction du nouveau gîte et de l'espace bien-être.

AXE 4 : LA POLITIQUE COMMERCIALE, LA PROMOTION DE L'ASSOCIATION ET LA COMMUNICATION

POUR LES DEUX SITES

- Réviser l'organisation du suivi de la clientèle.
- Bien intégrer le rôle de Lise CORRADI dans la promotion de l'association.
- Utilisation accrue de l'outil Internet en matière de promotion et de commercialisation. (Newsletter courte, présence sur les réseaux sociaux).
- Mise en place de la réservation des séjours en ligne et s'assurer son efficacité auprès des clients.
- Mise en place d'actions ponctuelles ciblées sur certains séjours qui tardent à se remplir (*sous forme d'offre promotionnelle ou de remise sur un 2ème séjour dans la même saison*)
- Poursuite des partenariats avec le conseil départemental de la Savoie, la fédération départementale du tourisme à vocation sociale (FDTS-Savoie), Savoie-Mont Blanc et Courchevel Tourisme.
- Consolider les relations établies avec la mairie de Saint Hilaire et les offices de tourisme du Pays de Saint Gilles et de Saint Jean de Monts
- Poursuite de l'engagement d'une politique volontariste d'accueil de personnes handicapées et de tourisme social sur nos deux sites (*dispositif Bourse solidarité vacances*) de l'ANCV.
- Pérenniser le dispositif « VACAF » de la caisse d'allocations familiales pour favoriser le départ en vacances familiales pendant les vacances scolaires (enfants âgés de 6 à 16 ans) ou toute l'année si les enfants ont moins de 6 ans ou plus de 16 ans.

COURCHEVEL

- Développer l'attractivité des séjours (*offre différente en fonction des périodes, bons plans, tarifs malins, etc.*)
- Développer la vente de produits dérivés (*jacuzzi, repas thématiques, collations...*)
- Proposer une offre combinée en lien avec des partenaires et le centre aquatique « Aquamotion » comme alternative aux clients ne pratiquant pas le ski.
- Développer l'accueil des séjours hors saison hiver notamment en août et septembre.

SAINT HILAIRE

- Poursuivre l'hybridation de l'hébergement (groupes et individuels) et mettre en adéquation les prestations.
- Lancer la promotion du « nouvel oasis ». Création de produits adaptés et développement de l'offre.